

Almi GmbH

Hörschinger Straße 1

A-4064 Oftring

T +43 7221 733 99 0

F +43 7221 733 99 8290

E-mail office.linz@almi.at

Site de Vienne :

Baumgasse 64

A-1030 Wien

T +43 7221 733 99 460

F +43 7221 733 99 8460

E-mail office.wien@almi.at

**Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement**

de la société Almi GmbH (ci-après « Almi »),
Hörschinger Straße 1, 4064 Oftring, n° de registre 463627 f TGI de Linz

1. Domaine d'application

- 1.1. Le champ d'application des présentes conditions de vente, de livraison et de paiement comprend toutes les offres, tous les actes juridiques et toutes les autres prestations restantes d'Almi relevant de son activité commerciale. Ceci s'applique en particulier aussi à toutes les commandes qui n'ont pas été faites par application des formulaires de commande-cadre ou de commandes individuelles. Les conditions générales de vente, de livraison et de paiement s'appliquent aussi aux opérations faites à l'avenir même s'il n'y est pas fait expressément référence. Le cocontractant d'Almi est appelé ci-après en abrégé le « client ».
- 1.2. Pour être valable, tout accord contraire à ces Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement nécessite la confirmation écrite d'Almi. En cas de contradictions dans les bases du contrat, l'ordre de priorité ci-après s'applique :
- tout accord spécial sous réserve d'accord écrit de la part d'Almi
 - les Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement d'Almi
 - les dispositions normatives contenues dans les droits civil et commercial
- 1.3. Le présent document annule et remplace expressément d'éventuelles conditions générales de vente du client. Ces dernières n'engagent pas Almi même si Almi ne vous répète pas encore une fois qu'elle les annule et les remplace au moment de la conclusion d'un contrat. Dans cette mesure, les actes faits par Almi pour exécuter un contrat ne valent pas approbation d'éventuelles conditions dérogatoires.

2. Etablissement du contrat

- 2.1. Les commandes passées par le client constituent une offre contraignante qu'Almi peut accepter dans un délai de deux semaines en envoyant une confirmation de commande ou bien en expédiant la marchandise.
- 2.2. Toute acceptation orale ou téléphonique ou bien tout accord conclu oralement ou par téléphone par des employés n'ayant pas de pouvoir de représenter Almi, même les employés itinérants, est soumis à la confirmation écrite (poste, fax ou courriel) d'Almi pour être juridiquement valable.
- 2.3. Un silence de la part d'Almi ne vaut en aucun cas accord.
- 2.4. Sauf convention contraire écrite, les offres d'Almi sont toutes sans engagement et sans effet contraignant. Le contrat n'est présumé conclu qu'au moment de l'envoi d'une confirmation de commande écrite ou de l'envoi de la marchandise par Almi. La possibilité d'une vente dans l'intervalle reste réservée.
- 2.5. La revente de la marchandise fournie par Almi n'est autorisée qu'à des consommateurs finaux.
- 2.6. En cas d'accord portant sur des « quantités approximatives », Almi est autorisé à une fourniture minimale et maximale de dix pourcents maximum ; le poids de départ est déterminant. Pour toute perte de poids normale pendant le transport, Almi ne saurait assumer aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

3. Lieu d'exécution

Sans préjudice de toute convention individuelle portant sur le lieu des prestations, du paiement et/ou de la livraison et/ou du fait qu'Almi prenne à sa charge d'éventuels frais de transport, le lieu convenu pour l'exécution de la totalité des prestations, des paiements et des livraisons est le siège social d'Almi, 4064 Oftring,

Raiffeisenbank Leonding

Cd banque 34276, n° cpte : 10330
IBAN : AT11 3427 6000 0001 0330
BIC : RZOOAT2L276

Bank Austria Creditanstalt

Cd bq 12000, n° cpte : 51872073501
IBAN : AT94 1200 0518 7207 3501
BIC : BKAUATWW

Oberbank AG

Cd bq. 15000, n° cpte.: 751-0991.85
IBAN : AT57 1500 0007 5109 9185
BIC : OBKLAT2L

Registre du tribunal de grande instance de Linz

N° registre 463627 f
N° TVA intracom. ATU 718 380 78
DVR: 0141330, ARA: 727

1 / 7

www.almi.at

Almi GmbH

Hörschinger Straße 1

A-4064 Oftring

T +43 7221 733 99 0

F +43 7221 733 99 8290

E-mail office.linz@almi.at

Site de Vienne :

Baumgasse 64

A-1030 Wien

T +43 7221 733 99 460

F +43 7221 733 99 8460

E-mail office.wien@almi.at



Hörschinger Straße 1, en Autriche. Le client prend à sa charge tous les coûts et risques de transport.

4. Prix, conditions de paiement

- 4.1. Tous les prix s'entendent départ usine ou départ de l'entrepôt de livraison, sont sans engagement, sont hors taxe légale sur la valeur ajoutée et sont en euros (EUR), sauf si une autre devise est expressément indiquée, et ne comprennent pas les frais de transport. Les clients d'un autre État membre de l'UE doivent faire connaître leur numéro IDE au moment de la commande si la livraison est hors TVA. Almi se réserve le droit de facturer séparément les frais de transport et les autres frais accessoires, à l'exception d'un emballage simple habituel dans le commerce.
- 4.2. Le client s'engage dès la conclusion du contrat à payer l'intégralité du prix convenu, sans rien en déduire et hors frais. Sans préjuger d'une mention contraire, le paiement est imputé d'abord sur les frais, puis sur les intérêts et enfin sur le capital, à savoir, la créance qui reste à payer à plus long terme.
- 4.3. Les paiements sont juridiquement valables et ont un effet libératoire uniquement s'ils sont effectués en faveur d'Almi ou bien en faveur de la banque indiquée par Almi.
- 4.4. Les notes de crédit sont effectuées toujours après déduction de toute remise qui aurait été accordée et sur le montant de la facture.
- 4.5. Almi n'est pas tenu d'accepter les lettres de change ou les chèques. Ceux-ci ne sauraient être acceptés qu'à des fins de paiement.
- 4.6. Si le client est en retard pour payer une somme exigible ou si les conditions de l'article § 370 paragr 1 de l'UGB (abréviation de « *Unternehmensgesetzbuch* », le code de commerce autrichien) sont réunies, alors Almi, indépendamment de toute faute du client, est en droit, dans sa libre faculté d'appréciation, de cesser ses livraisons ou, selon le cas, ses prestations, jusqu'à ce que la contrepartie convenue servant de prix ait été payée, ou encore de dénoncer la partie du contrat qui n'a pas encore été exécutée ou, au choix, d'exiger que toute ou partie de la marchandise soit prise en bonne garde, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire à cet effet. Almi ne subit aucune conséquence d'un retard pendant le temps correspondant. Ceci n'affecte pas les autres droits restant d'Almi.
- 4.7. Si Almi ne peut pas prouver de préjudice plus élevé, un retard de paiement entraîne dans tous les cas des intérêts moratoires à hauteur du taux d'intérêt légal prévu au § 456 de l'UGB comme convenu ; à chaque rappel, il est possible de demander le montant total conformément au § 456 de l'UGB, de plus, le client est pécuniairement responsable envers Almi de tous les frais causés par un retard de paiement, conformément au § 1333 paragr. 2 de l'ABGB (abréviation d'« *Allgemeines Bürgerliches Gesetzbuch* », le code civil autrichien).
- 4.8. Tous les prix donnés par Almi englobent une assurance sur la valeur. Le calcul de l'assurance de la valeur se sert de l'indice des prix à la consommation 2015 ou de l'indice qui le remplace. Le prix change dans la même mesure que l'indice susvisé change par rapport à la base de départ. Almi est en droit d'adapter les prix en fonction des augmentations de l'indice le 1^{er} janvier de chaque année. Tous les taux de variation sont calculés à une décimale près.
- 4.9. Tout container-grillagé, container ou autres emballages de transport prêtés par le client demeurent la propriété d'Almi à défaut de tout accord contraire explicite.

5. Emballage

Les prix comprennent uniquement un emballage simple et courant de la marchandise. Dans le cas où le client souhaiterait un emballage spécial, celui-ci serait refacturé par Almi en tant que coût de revient, dans le cas où Almi accepterait cette demande.

Almi GmbH

Hörschinger Straße 1

A-4064 Oftring

T +43 7221 733 99 0

F +43 7221 733 99 8290

E-mail office.linz@almi.at

Site de Vienne :

Baumgasse 64

A-1030 Wien

T +43 7221 733 99 460

F +43 7221 733 99 8460

E-mail office.wien@almi.at

**6. Dates de livraisons**

A défaut d'accord exprès contraire, l'indication de dates de livraison ou de délais de livraison est toujours sans engagement. Dans le cas où aucune date de livraison n'aurait été convenue, la livraison est à effectuer dans un délai de deux semaines. Un dépassement des dates de livraison ou des délais de livraison n'autorise le client à se désister du contrat que lorsqu'un marché à terme fixe a été expressément convenu. Tout recours de la part du client, de quelque nature que ce soit est exclu, à l'exception de celui qui reposerait sur un manquement grave de la part d'Almi.

7. Livraisons partielles - Déchéance du terme

- 7.1. Les livraisons d'Almi sont toujours divisibles. En cas de livraisons partielles, des factures partielles sont possibles.
- 7.2. S'il a été convenu de faire des livraisons partielles, le fait de ne pas payer ponctuellement ou entièrement une seule échéance correspondant à un paiement partiel entraîne la déchéance du terme. La déchéance du terme rend immédiatement exigible la totalité du solde restant à payer. En cas de échéance du terme, Almi a le droit de prendre en dépôt, sans résilier le contrat, la marchandise livrée en réserve de propriété, et ceci, jusqu'à ce que la totalité de la créance soit couverte, entièrement, y compris les frais accessoires.

8. Livraison

- 8.1. Les livraisons sont faites départ usine ou départ entrepôt. La marchandise voyage toujours aux frais et aux risques du client au sens de *Ex Works* (EXW, Incoterms© 2010), départ usine ou départ entrepôt d'Almi (emplacement de l'entreprise indiqué par Almi), rampe de chargement, à moins qu'un autre moment ne soit convenu pour le transfert de risque au cas par cas expressément et par écrit.
- 8.2. Toute situation imprévue et tout cas de force majeure dans lesquels se trouverait Almi ou un fournisseur d'Almi qui empêcheraient, retarderaient ou rendraient impossible la production et/ ou la livraison des produits, tels que par ex. des mesures de la part des autorités, une guerre, une émeute, un lock-out ou une grève, une pénurie de matériaux nécessaires, une perturbation de la production, une perturbation du transport, un refus de livraison de la part des sous-traitants, une pénurie de matière première ou leur fourniture retardée, etc. ou toute autre situation ou événement non imputable à Almi, autorisent Almi à se désister du contrat, à diminuer la quantité à livrer qui avait été convenue, à réduire le taux de sélection en termes de quantité et/ ou de qualité ou bien encore à retarder la date de livraison à une date appropriée, au plus tôt cependant de la même durée que l'empêchement. Il ne saurait en résulter tout recours pour le client de quelque nature que ce soit à l'exception d'un manquement grave qui serait commis par Almi.
- 8.3. Dans le cas où Almi prendrait connaissance après la conclusion du contrat de situations concernant le client qui poseraient des doutes motivés sur la solvabilité ou la liquidité du client et où celui-ci ne donnerait pas suite à l'exigence d'effectuer un paiement anticipé ou un dépôt de garantie correspondant, Almi serait autorisé selon son propre choix à saisir toutes les livraisons ou à se désister entièrement ou partiellement du contrat sans prendre en charge les coûts engendrés de quelque nature que ce soit et sans que le client n'exige de dommages et intérêts pour non-exécution. Les dates ou délais de livraison fixes expressément convenus perdent leur caractère obligatoire dès la prise de connaissance du défaut de solvabilité.
- 8.4. Les marchandises livrées par Almi ne doivent être vendues que dans leur emballage d'origine. Elles ne peuvent être ni être reconditionnées, ni transvasées.

9. Retard de la prise en charge de la marchandise

- 9.1. Le client s'engage à prendre en charge immédiatement la marchandise expédiée ou mise à disposition pour enlèvement telle que stipulée dans le contrat. Dans le cas d'un retard dans la prise en charge de la marchandise ou bien d'une impossibilité de livrer résidant dans la sphère d'influence du client, Almi est autorisé à entreposer la marchandise à la charge et aux risques du client dans ses locaux ou bien chez un transporteur.

Almi GmbH

Hörschinger Straße 1

A-4064 Oftering

T +43 7221 733 99 0

F +43 7221 733 99 8290

E-mail office.linz@almi.at

Site de Vienne :

Baumgasse 64

A-1030 Wien

T +43 7221 733 99 460

F +43 7221 733 99 8460

E-mail office.wien@almi.at

**10. Garantie**

10.1. Dans la mesure où rien de contraire n'est précisé ou qu'aucun autre accord exprès écrit contraire n'a été conclu, les dispositions légales relatives à la garantie s'appliquent.

10.2. Les articles acquis auprès d'Almi, dont l'emballage d'origine est non ouvert, dont l'entreposage est adapté – ou dans le doute indiqué comme tel – et dont les consignes d'utilisation indiquées sur les étiquettes ont été suivies, respectent les dispositions du droit alimentaire autrichien.

Les caractéristiques garanties dans le sens du § 922 (1) du code civil autrichien (ABGB) se réfèrent uniquement à celles indiquées expressément par Almi. Les recommandations sur la marchandises délivrées par Almi ou ses agents ainsi que les descriptions des produits indiquées par Almi ou bien par le fabricant ne constituent pas des caractéristiques expressément garanties.

10.3. Les défauts ou les vices qui ont été constatés ou qui auraient dû être constatés par un contrôle postérieur à la livraison dans le déroulement normal des relations commerciales doivent être indiqués à Almi par le client dans le délai de dix jours calendaires (date de réception chez Almi) par écrit, avec une description exacte (en particulier le numéro de commande, la date de conservation et le motif de la réclamation, le numéro de la facture, la date de la facture, le numéro du bon de livraison et le marquage qui se trouve sur l'emballage) et en produisant l'ensemble des documents (ticket de colis, etc.) ou des données et des échantillons dont le client est en possession et qui permettent d'apprécier le vice ou le défaut et sa cause. Le délai commence à courir au moment de la remise de la marchandise au client ou du retard à en prendre réception assorti d'un avis d'Almi déclarant qu'il est prêt à remettre la marchandise. Les réclamations concernant des défauts ne seront prises en considération que si la marchandise présente le même état qu'à sa livraison. Les pertes dans les limites généralement admises en matière commerciale ne justifient pas une réclamation. Pour les vices et les défauts qui n'ont pu être décelés au moment du contrôle faits à l'occasion de la livraison, le délai de garantie est de six mois à partir de la livraison sans être prolongé ni interrompu par des essais d'amélioration, et ce délai s'applique aussi aux livraisons partielles. Ces vices ou ces défauts doivent être invoqués par écrit dans le délai de 10 jours calendaires après en avoir pris connaissance, mais ne donnent pas droit à la rétention de tout ou partie des montants de la facture; dans le cas où ce délai de réclamation ne serait pas respecté, le client perdrait ses droits au titre de la garantie et/ou des dommages et/ou de la contestation pour cause d'erreurs. Il faut envoyer un échantillon.

10.4. Almi n'accepte les retours de marchandises qu'après en avoir été informé et avoir donné son accord exprès.

10.5. Dans le cas où le client ou un tiers ferait des travaux préparatoires, Almi ne saurait en assumer aucune responsabilité de quelque nature que ce soit. Cela est également valable pour la marchandise qui n'est pas utilisée selon le dosage prescrit ou bien qui n'est pas utilisée tel que prescrit.

10.6. Les modèles et les échantillons constituent une représentation approximative en termes de qualité, de dimensions, de couleur, d'emballage et de conditionnement ; ces caractéristiques ne sont cependant pas garanties. Almi s'engage à mettre tous les moyens en œuvre afin d'éviter autant que possible toute différence dans la marchandise vis-à-vis des échantillons ou des livraisons passées. Toutefois, Almi ne saurait assumer aucune responsabilité pour la différence de marchandise issue d'échantillons ou de livraisons passées, à moins qu'un accord écrit ait été conclu ; les différences minimales ne donnent au client en aucun cas des droits à un remplacement ou à faire valoir la garantie, en cas de différences qui ne sont pas minimales, le client a droit uniquement à une livraison de remplacement. Almi peut cependant annuler le contrat s'il le souhaite. Toute demande de remplacement de la part du client de quelque nature que ce soit, est exclue, excepté en cas de faute grave.

10.7. En cas de réclamation justifiée et portée dans les délais impartis selon le paragraphe 9.3, Almi est libre de livrer une marchandise sans défaut de son choix de mêmes type, qualité, calibre, forme et couleur (amélioration, échange) ou bien de résilier le contrat contre le remboursement du prix d'achat par de l'argent, déduction faite de toute remise qui aurait été convenue. En cas d'échange de la marchandise, le client doit accorder à Almi le temps nécessaire et la possibilité dans des limites raisonnables dans le respect de la durée

Almi GmbH

Hörschinger Straße 1

A-4064 Oftering

T +43 7221 733 99 0

F +43 7221 733 99 8290

E-mail office.linz@almi.at

Site de Vienne :

Baumgasse 64

A-1030 Wien

T +43 7221 733 99 460

F +43 7221 733 99 8460

E-mail office.wien@almi.at



minimale de deux semaines. Dans le cas où celui-ci refuserait ou bien si ce temps était écourté de manière inappropriée, Almi serait exempté de la prestation de garantie ou de la réparation des défauts.

- 10.8. Tout autre recours de la part du client de quelque nature que ce soit est exclu, excepté en cas de faute grave.
- 10.9. Le client supporte toujours la charge de la preuve du vice ou du défaut de la marchandise livrée au moment de sa remise, la présomption juridique du § 924 de l'ABGB (abréviation d'« Allgemeines Bürgerliches Gesetzbuch », le code civil autrichien) ainsi que le droit de se retourner contre des entrepreneurs antérieurs prévu par le § 933 b de l'ABGB sont exclus.

11. Indemnisation - Responsabilité du fait des produits

- 11.1. Almi est pécuniairement responsable des préjudices infligés aux clients dans le cadre du déroulement de l'exécution de la relation d'affaires à concurrence maximale de la valeur de la commande effectuée et seulement en cas de faute grossière qui lui est imputable en propre ou de faute grossière imputable aux préposés qui travaillent pour nous, à l'exception des dommages aux personnes dont nous sommes responsables dès que l'on atteint le niveau de négligence légère. Il est exclu de rembourser des dommages consécutifs, des dommages aux biens purs, des pertes de manque-à-gagner et des dommages créés par les droits revenant aux tiers. La preuve de l'existence de la négligence grossière est à la charge de la personne lésée. Les créances d'indemnisation se prescrivent par six mois à partir du moment où le préjudice et l'auteur du préjudice sont connus.
- 11.2. Dans tous les cas où la responsabilité d'Almi est mise en cause (selon les autres dispositions contenues de ces Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement), le client doit prouver la faute engageant la responsabilité d'Almi.
- 11.3. Si le client devait engager sa responsabilité lui-même en raison de la loi sur la responsabilité du fait des produits, il renonce expressément à se retourner contre Almi. Si le client met en circulation en dehors de l'Espace Économique Européen la marchandise livrée par Almi, alors il s'engage à exclure vis-à-vis de son propre preneur l'obligation de remboursement prévue par la loi sur la responsabilité du fait des produits dans la mesure où ceci est possible d'après les lois en vigueur dans le pays du preneur. Si le client omet cette obligation d'abstention, il a l'obligation de préserver Almi de tout préjudice et de toute action en justice que des tiers peuvent faire valoir, quelle que soit leur nature, reposant sur la responsabilité du fait des produits.

12. Réserve de propriété

- 12.1. La marchandise reste la propriété unique d'Almi (marchandise sous réserve) jusqu'à exécution de tous les droits découlant du contrat revenant à Almi, en particulier jusqu'à exécution de tous les paiements. Cela est valable également dans le cas où une part aurait déjà été payée. Une mise en gage ou un nantissement de la marchandise sous réserve est exclu.
- 12.2. Le matériel publicitaire mis à disposition par Almi reste la propriété d'Almi dès lors qu'il n'a pas été entièrement payé par le client. Le client a le droit de distribuer le matériel publicitaire mis à sa disposition par Almi dans le cadre de son activité économique habituelle sous réserve du droit de rétractation sans avoir à donner de raison. Sur demande, le matériel publicitaire qui est la propriété d'Almi doit être restitué à tout moment et immédiatement.
- 12.3. Si le client vend l'objet de la livraison, alors il cède dès ce moment les créances qu'il a sur son propre preneur à Almi à concurrence de la créance qu'Almi a contre lui. Almi accepte cette cession. Le client est obligé de communiquer dans les meilleurs délais à Almi le nom et l'adresse de ses preneurs, la consistance et le montant des créances résultant de la revente et aussi d'informer le preneur concerné de la cession de créance. De plus, le client est obligé de faire ressortir comme il convient dans ses livres commerciaux la cession de sa créance à Almi. Almi est en droit, à tout moment, d'informer le preneur du client de la cession. Les éventuels commissions/droits/honoraires de cession sont à la charge du client.

Almi GmbH

Hörschinger Straße 1

A-4064 Oftering

T +43 7221 733 99 0

F +43 7221 733 99 8290

E-mail office.linz@almi.at

Site de Vienne :

Baumgasse 64

A-1030 Wien

T +43 7221 733 99 460

F +43 7221 733 99 8460

E-mail office.wien@almi.at



12.4. Dans le cas où la marchandise est transformée par le client pour en faire un autre bien meuble, celui-ci est pour Almi, sans que des obligations n'en résultent pour ce dernier. Le nouveau bien entre dans la propriété d'Almi. Dans le cas où la transformation est effectuée avec des biens qui n'appartiennent pas à Almi, Almi acquiert la copropriété du nouveau bien en proportion de la valeur de la marchandise de réserve contenue dans le nouveau bien au moment de la transformation.

12.5. Si le client est en retard, en tout ou partie, sur son obligation de payer, s'il est en situation de surendettement ou de cessation des paiements ou si une requête en redressement judiciaire est déposée au tribunal, Almi est en droit de prendre immédiatement la totalité des marchandises qui sont encore sous réserve de propriété ; Almi peut également faire valoir ses droits découlant de la réserve de propriété immédiatement ; il en va de même en cas de détérioration majeure de la situation économique du client.

12.6. Le client doit informer Almi immédiatement d'une mise en gage par des tiers ou par quelque intervention de tiers que ce soit.

12.7. Almi se réserve expressément tous les droits, en particulier le droit de propriété et de la propriété intellectuelle, sur les devis, les dessins, les photographies ou documents semblables ; les tiers peuvent y avoir accès uniquement après accord préalable exprès d'Almi. Dans le cas où Almi l'exige, le client restitue tous les documents immédiatement et à sa charge.

13. Dispositions particulières concernant les boyaux à saucisse

13.1. Almi utilise des boyaux à saucisses provenant de fabricants de renom. Almi prend en charge une garantie seulement dans le cadre du délai de garantie accordé par le fabricant en question pour les caractéristiques indiquées par le fabricant. Toute responsabilité allant au-delà de la disposition précitée de quelque nature que ce soit est exclue.

13.2. Les motifs d'impression conçus par Almi sont la propriété intellectuelle d'Almi et leur utilisation par le client ou par des tiers est soumise à l'accord préalable exprès d'Almi. Dans le cas où des documents sont mis à disposition par le client ou bien dans le cas où des conditions posées par le client doivent être respectées, Almi ne saurait assumer aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en cas de conflit de droits.

13.3. La responsabilité en cas de violation des dispositions légales relatives aux aliments par la conception de motifs ou de textes ainsi que par la nature des boyaux de saucisses est exclue.

13.4. Les boyaux de saucisses imprimés ou confectionnés en tant que commande spéciale sur demande du client ne sont ni repris ni échangés ; cela n'est pas valable pour les défauts de qualité reconnus. Dans le cas de commandes spéciales de ce type, un rejet de moins de trois pourcents n'est pas recevable en tant que cause d'une réclamation aussi bien que des différences minimales de couleurs par rapport aux ébauches.

14. Exportation

Dans le cas de l'exportation de la marchandise d'Almi par le client sur des territoires situés en-dehors de l'Autriche, Almi ne saurait assumer aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où les droits de protection de tierces personnes seraient violés par les produits d'Almi. Le client est dans l'obligation de libérer entièrement Almi de toute plainte ou de demande de dommages et intérêts ; cette disposition est également valable pour tout dommage ou autre préjudice de quelque nature que ce soit qui serait causé par l'exportation de marchandise d'Almi qui n'était pas expressément destinée à l'exportation.

15. Compensation

Le client n'est pas autorisé à faire valoir des droits de réserve de détention ou tout autre refus de fourniture de prestation ou de porter une contre-réclamation (à l'exception de créances pécuniaires) dans le but d'obtenir une compensation, à moins qu'il ne s'agisse de créances que nous avons expressément reconnues par écrit ou bien qui ont été constatées par un jugement exécutoire.

Almi GmbH

Hörschinger Straße 1

A-4064 Offering

T +43 7221 733 99 0

F +43 7221 733 99 8290

E-mail office.linz@almi.at

Site de Vienne :

Baumgasse 64

A-1030 Wien

T +43 7221 733 99 460

F +43 7221 733 99 8460

E-mail office.wien@almi.at

**16. Interdiction de cession**

Une cession de toute créance redevable par le client envers Almi n'est pas autorisée, à moins qu'il ne s'agisse de créances pécuniaires.

17. Sous-traitants

Il est toujours autorisé de recourir à des sous-traitants.

18. Clause de confidentialité

Le client est tenu de conserver tout secret industriel et commercial d'Almi quelle que soit la manière et sous quelque forme avec laquelle il en ait pris connaissance. Le client s'engage expressément à transférer cette obligation de confidentialité à tous ses employés et à prendre les mesures nécessaires pour en assurer le respect.

19. Droit applicable

Pour tous les actes juridiques, en particulier ceux soumis à ces Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement, le droit matériel autrichien est exclusivement applicable à l'exception des normes de renvoi et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

20. Tribunal compétent

Le tribunal compétent pour statuer sur la totalité des litiges tirant leur origine ou présentant un lien avec l'acte juridique - y compris sur ce qui relève de la procédure des lettres de change ou des chèques - est exclusivement, pour le client, le tribunal matériellement et géographiquement compétent du ressort du siège social d'Almi. Almi est toutefois en droit, à son choix, d'attirer le client devant un autre tribunal qui peut être compétent en droit national ou international.

21. Autres dispositions

Dans le cas où certaines dispositions de ces Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement seraient sans effet, que ce soit entièrement ou partiellement, toutes les autres dispositions de ces Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement conserveraient leur validité juridique. A la place de la disposition non valide, la disposition la plus proche de la disposition non valide en termes de contenu et d'objectif doit être appliquée.

Version : avril 2017